

Le non-exercice des droits politiques par les Portugais de France

Alors que, depuis 1976, les Portugais de l'étranger disposent de droits électoraux dans leur pays d'origine, seul un petit nombre d'entre eux en profite. En France comme au Portugal, ils restent éloignés de la vie politique, faisant preuve d'un manque d'intérêt et de motivation à s'informer des enjeux de la vie politique portugaise. Ainsi, ils perpétuent une pratique d'invisibilité propre aux communautés avant tout soucieuses de réussir leur ascension sociale dans le pays d'immigration.

La question de la participation des citoyens portugais de l'étranger à la vie politique dans le pays d'origine pose un problème de fond. Est-il justifié que les citoyens portugais que l'on pourrait appeler "actifs" (à l'opposé de ceux qui possèdent cette citoyenneté mais n'en font pas "usage", ayant une citoyenneté "passive" ou "dormante") puissent interférer dans les enjeux politiques portugais ? En effet, il est certainement peu probable que l'issue de ces enjeux ait un quelconque impact sur leur quotidien, sur leur avenir ou sur celui de leurs enfants puisqu'ils sont éloignés de la société portugaise.

Le sentiment d'appartenance nationale peut, par lui-même, justifier une participation aux enjeux politiques et électoraux du pays. Ajoutons que les émigrés partis du Portugal à l'âge adulte ont certainement des membres de leur famille dans les villages d'origine, et cela peut également justifier un engagement (sur les questions des retraites, des services publics, de la qualité des soins, etc.). De même, ils y ont, en général, des biens immobiliers, et les taxes et règlements municipaux urbains peuvent les concerner. Le fameux projet de retour, si souvent évoqué, se pose à nouveau au moment de la retraite. Certains saisiront – enfin – l'occasion de le réaliser. Tout cela constitue des raisons éventuelles de s'intéresser aux enjeux politiques et électoraux du pays d'origine. Sont-elles suffisantes pour que les émigrés, qui ont vécu et continuent à vivre loin de la scène politique portugaise, soient conviés à participer aux choix des représentants de la Nation ?

Un article de la Constitution portugaise (art. 121-2) fait référence à "*l'attachement effectif à la communauté nationale*" comme critère pour participer aux élections nationales. Avant les élections législatives portugaises de 2001, à la fin d'une période de gouvernements de centre droit, cette question fut l'objet d'un débat. Le ministre de la Réforme de l'État en exercice avait alors annoncé un projet de loi visant à établir des preuves de l'"attachement". Au vu de la difficulté

par **Albano Cordeiro**,
sociologue à l'Urmis
(unité de recherche
Migrations et société),
université Paris VII-CNRS

1)- Par contre, cette inscription est obligatoire pour les citoyens résidant au Portugal même.

d'en établir les critères, et s'agissant d'une matière constitutionnelle nécessitant une large majorité de l'Assemblée de la République, le projet fut abandonné. Dans la réalité, tous les Portugais résidant à l'étranger peuvent s'inscrire sur les listes électorales gérées par les consulats⁽¹⁾. Cet acte volontaire, l'inscription sur les listes, représente ainsi la preuve de l'attachement requis.

L'engagement civique, même s'il reflète la conscience (plus ou moins grande) qu'ont les individus de l'interdépendance de chacun vis-à-vis d'un collectif, vis-à-vis de ses concitoyens, n'est pas un devoir. La démocratie actuelle s'accommode parfaitement du cas de figure de la non-implication, du non-engagement civique des citoyens. D'ailleurs, les règles même de la démocratie moderne y contribuent, dans la mesure où elles convergent vers la sollicitation d'un engagement minimum : celui de manifester son désengagement des affaires de la cité en choisissant périodiquement qui ira s'en occuper à sa place.

Dans ce sens, il y a peu de fondement à voir dans la participation électorale un indicateur de l'engagement civique. Les chiffres de la participation électorale rapportés au nombre de citoyens disposant de ce droit (nationaux adultes et, exceptionnellement, résidents étrangers adultes, dans des cas limités et sous conditions) sont un indicateur assez imparfait de l'étendue des comportements d'engagement civique. Imparfait, parce qu'on ne connaît pas le rapport exact entre le nombre de participants électoraux et ceux qui se sentent impliqués et s'impliquent de façon à peser, réellement ou imaginaires, sur l'orientation des politiques publiques à mener pour le bien-être actuel et futur de leurs concitoyens. Et non seulement ce rapport n'est pas connu, mais il varie en fonction des conjonctures politiques.

La participation électorale est directement liée au degré de perception des enjeux

Par ailleurs, la non-participation électorale peut cacher des comportements de responsabilité citoyenne, via l'associativisme (initiative formelle ou informelle d'un groupe de personnes ou d'entreprises ayant le but commun de surmonter les difficultés et d'établir des bénéfices communs aux niveaux économique, social et politique, ndlr), le syndicalisme, l'action humanitaire, la solidarité envers les autres, et autres formes d'altruisme civique⁽²⁾. C'est dire que l'on peut être un citoyen actif, sans pour autant voter. Signalons ici que des résidents exclus des droits politiques accordés aux citoyens "légaux" peuvent avoir des comportements parfaitement repérables comme citoyens. Toutefois, nous sommes en droit de nous poser la question de savoir si, en cas de non-participation électorale massive au sein d'un groupe social déterminé, il est possible de considérer cela comme un indicateur et un révélateur d'un comportement de désengagement généralisé vis-à-vis des affaires publiques.

2)- Passy Florence, "L'engagement solidaire", in *Sciences Humaines*, mars 2000 ; Jacques Ion, *La fin des militants ?*, L'Atelier, Paris, 1997 et *L'engagement pluriel*, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2001 ; Olivier Filleule, *Les théories de l'action collective*, L'Harmattan, 1993.

La participation à tel ou tel acte électoral dépend de multiples facteurs. Entre autres, l'importance plus ou moins grande des enjeux entourant la compétition est l'un des facteurs les plus déterminants. Qui dit enjeux dit conscience de ces enjeux, laquelle peut être inégalement répartie et donc déterminer des comportements variés. Ceux-ci seront actifs, dans le cas où la conscience des enjeux existe, passifs dans le cas inverse. Cette conscience des enjeux est intimement liée à la question de l'accès à l'information nécessaire à leur compréhension. Mais l'accès – même facile – à l'information n'est pas une condition

© Guy Martineau/Rapho.

suffisante pour atteindre une compréhension des enjeux. Il faut aussi que chaque individu, de lui-même ou entraîné par son entourage, se saisisse de cette information pour arriver à construire son jugement. Ladite participation électorale est à placer dans ce cadre.

À quelques rares exceptions près, le phénomène du non-exercice des droits politiques concerne toutes les populations expatriées, du moins au niveau de la génération arrivée à l'âge adulte. En ce qui concerne les Portugais vivant hors du Portugal continental et des régions autonomes, nous avançons l'hypothèse que cette désaffection est liée à une caractéristique, signalée dans maints écrits, ouvrages et reportages, et qui reste irrésistiblement attachée aux Portugais de l'étranger (sinon même à ceux qui résident au Portugal) : la discrétion.

Avril 1974. La "révolution des œillets", quartier de Rossio, à Lisbonne.

Elle a des accointances certaines avec la proverbiale invisibilité des Portugais vivant à l'étranger par rapport aux sociétés où ils vivent.

Comme nous l'avons dit à d'autres reprises, l'invisibilité est une stratégie développée en général par toutes les populations qui émigrent, et elle est liée à la contrainte de réussir le projet d'ascension sociale qui est consubstantiel, dans le cas de l'émigration économique, à celui de partir à l'étranger. Elle est recherchée individuellement, mais peut devenir

un phénomène de masse. La population immigrée, désignable par sa nationalité, sa religion ou encore son ethnie, cherche à maîtriser son image en tant que groupe auprès de la population anciennement stabilisée dans le territoire. Elle le fait au moyen d'une autodiscipline, mais aussi et souvent par des contrôles familiaux et communautaires dans les milieux

de proximité, en développant des pratiques grégaires. Cette recherche d'invisibilité dérive de la menace ressentie comme présente et toujours possible d'une hostilité de la part de la population qui se revendique du territoire où l'on est venu faire sa vie, hostilité qui peut faire échouer le projet d'ascension sociale. Cette stratégie d'évitement des tensions et conflits devient massifiée, collective. Elle part de la conscience d'une fragilisation commune aux membres de la communauté d'appartenance. Mais elle ne marche pas toujours.

Le long chemin de l'inscription sur les listes électorales consulaires

Chez certaines communautés, comme la communauté chinoise, on observe un apparent savoir-faire dans la mise en place de stratégies de construction d'images positives – ou, en tout cas, non conflictuelles –, du groupe considéré, afin de réussir le projet d'émigration. Cette réussite est souvent décodée en termes d'intégration (à la française, c'est-à-dire en considérant qu'ils ont perdu leur identité originelle et ont adopté l'identité majoritaire du pays). En ce qui concerne les Portugais de France, cette stratégie semble parfaitement réussie. Elle semble l'être également dans le cas d'autres communautés portugaises installées dans d'autres pays de la planète. Diverses sources en témoignent, en particulier les interviews et articles parus dans la presse écrite lusophone s'adressant aux Portugais résidant à l'étranger.

Depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de 1976, les citoyens portugais résidant à l'étranger ont la possibilité de voter lors des élections législatives. Ils constituent deux circonscriptions électorales : Europe et reste du monde. Chaque circonscription élit deux députés, soit quatre au total. En 2000, une réforme de la Constitution a ajouté le droit de voter aux élec-

*La non-participation électorale
massive au sein d'un groupe social
déterminé révèle-t-elle*

*un comportement de désengagement
généralisé vis-à-vis des affaires publiques ?*

tions présidentielles. Pour participer à ces élections, le citoyen doit s'inscrire sur les listes électorales dans les consulats, et cette démarche nécessite de se déplacer personnellement. Mais, tandis que pour les élections législatives, la règle est le vote par correspondance, pour les élections présidentielles, l'opération de vote a lieu dans les locaux consulaires (il s'agit d'un vote dit "présentiel" : présence de l'électeur exigée dans le lieu de vote ; les procurations et le vote par correspondance sont exclus).

Il est vrai qu'aller s'inscrire dans un consulat ou dans la mairie de sa commune – ou de sa fraction de commune – au Portugal ne représente pas du tout le même effort, pour une simple question de distance. Les Portugais du Nord du Portugal, par exemple, ne sont pas obligés d'aller s'inscrire à la mairie de Faro, à 600 kilomètres de distance. Pourtant, un citoyen doit parfois parcourir des distances bien supérieures pour être en règle et pouvoir ensuite voter. Mais sur un, deux ou trois ans, il y a bien des occasions où un déplacement au consulat s'impose. Or, le nombre d'inscrits sur les listes électorales, non seulement en France, mais sur pratiquement toutes les communautés portugaises à l'étranger, est simplement dérisoire. Les causes de cette situation sont multiples, et leur analyse est pratiquement impossible.

Le nombre de Portugais inscrits sur les listes électorales gérées par les consulats dans le monde se montait à 187 420 en 2000 (*Mundo Português*, 22 septembre 2000), à 162 612 aux élections législatives de 2002 (*Lusitano*, 30 mars 2002), et à 146 354 aux élections législatives anticipées de février 2005 (Agence Lusa, 2 mars 2005). Malgré les campagnes pour l'inscription sur les listes électorales, le nombre d'électeurs inscrits diminue d'année en année. En cinq ans, la perte est de l'ordre de 22 %. À ce rythme, dans quinze à vingt ans, le nombre d'inscrits sera proche de zéro.

Les citoyens qui sont inscrits l'ont fait à un moment ou un autre depuis 1975. Mais depuis 2000, ceux qui n'ont pas retiré à la Poste la lettre recommandée envoyée par le Stape³⁾ et contenant le bulletin de vote sont radiés des listes. Il s'agit là d'une des règles appliquées pour épurer les listes.

Peu d'inscrits et beaucoup de bulletins blancs chez les Portugais de l'étranger

Ainsi, les 36 938 votants (24,8 % des 146 354 inscrits) vérifiés lors des élections législatives de 2005 ne correspondent pas au nombre de ceux qui sont "politiquement actifs" ni au nombre de ceux qui ont reçu les bulletins de vote. De même, les 109 416 abstentionnistes ne correspondent pas au nombre de ceux qui n'ont pas reçu les bulletins de vote. Combien de ces inscriptions sont-elles caduques (retours, déménagements, décès non déclarés) ? Combien d'inscrits n'ont-ils pas reçu les bulletins de vote envoyés par le Stape ? Certes, les enveloppes qui lui sont retournées peuvent être dénombrées, mais le nombre de retours de courrier dus à des adresses non valables n'est pas délivré à la

3)- Secrétariat technique d'aide au processus électoral, relevant du ministère de l'Administration interne.

presse. Pourtant, en connaissant ce chiffre et en calculant les abstentionnistes à partir du nombre de ceux qui ont reçu les bulletins de vote, nous aurions une idée plus précise du comportement électoral.

Un député de l'émigration portugaise est donc élu par moins de 10 000 individus : environ 9 200 aux dernières élections, si l'on retire les votes nuls, très nombreux (3 089, soit 7,2 % des votants). Ceci n'est pas le moindre des paradoxes : les deux plus grandes circonscriptions électorales, en nombre de citoyens potentiellement en droit d'exercer leurs droits d'électeurs, élisent des députés avec le plus faible nombre de voix. Le nombre d'inscrits en France était, en 2005, de 52 159, soit 35,6 % des inscrits

Les droits des communautés portugaises

L'extension de certains droits politiques aux citoyens résidant à l'étranger (qui demeurent cependant exclus des référendums, tandis que les possesseurs de la double nationalité ne peuvent pas être candidats à la députation) est soutenue, dans quelques familles politiques, par une rhétorique : celle de la "nation de communautés" ... des communautés éparpillées dans le monde entier. Une rhétorique qui a, certes, des accointances avec celle de l'empire ("*le Portugal est une grande Nation qui s'étend sur quatre continents*"). Avec une différence notable : actuellement, elle n'a pour ambition que de rassembler des citoyens portugais d'origine portugaise, sans avoir les moyens de leur imposer les lois nationales, sinon de manière très parcellaire.

C'est en 1977 que le Jour du Portugal (10 Juin) fut baptisé "Jour des Communautés". La paternité de cette rhétorique est attribuée à Sá Carneiro (mort dans un accident aérien en 1980), et elle a été principalement développée par le parti de centre droite, le PSD (Parti social-démocrate), qui accède au pouvoir en 1985 et y reste jusqu'en 1996. En 1991, le secrétaire d'État aux Communautés, monsieur M. F. Correia de Jesus, publie l'ouvrage "*Comunidades Portuguesas- uma politica para o futuro*", et en 1993, une brochure intitulée "*Presidenciais – o voto dos Portugueses residentes no estrangeiro*", où il critique la conception "*territorialiste*" de l'État et se prononce pour un État nation (de communautés, bien sûr). "*L'État territoire est en contre-position à l'État nation*", disait-il déjà au journal *O Emigrante* daté du 7 juin 1991. Manuela Aguiar, députée du Parti social-démocrate pour l'émigration, déclarait elle aussi qu'il était nécessaire "*d'enterrer le principe de la territorialité*" (*Mundo Português*, 5 mars 1999).

p o u r le monde entier (hors Portugal). Sur ce nombre, 13 030 ont voté, soit un peu plus du quart des inscrits (25,5 %). Compte tenu du nombre habituellement élevé de votes blancs et nuls (10 % du nombre de votants), le nombre d'électeurs ayant exprimé leur vote descend à 22 %. Pour la totalité de l'Europe, 23 450 personnes ont voté à ces dernières élections législatives (2005), soit 31,7 % des inscrits.

Aux élections présidentielles de janvier 2001, le taux d'abstention a été supérieur au taux habituel aux élections législatives. Sur 185 223 inscrits alors sur les listes électorales consulaires, il y a eu seulement 15 431 votants, soit 7,8 % (taux d'abstention : 92,2 %). Ce surcroît d'abstentionnistes, avec presque 20 points de plus, est dû essentiellement au mode de vote présentiel qui oblige à se déplacer au siège consulaire.

Il ressort de ces chiffres que les citoyens portugais vivant à l'étranger et participant aux élections du pays d'origine représentent une fraction minime des ayants droit. Quelle serait cette proportion ? Un citoyen portugais résidant à l'étranger sur 150 ? Sur 200 ? Sur

300 ?

Pour le savoir, il faudrait pouvoir connaître le nombre de citoyens portugais (adultes) ayant émigré de façon prolongée. Or, le flou le plus complet entoure ce nombre. Celui de cinq millions de Portugais résidant à l'étranger est couramment utilisé et cité par les médias, par les politiciens et les militants politiques et associatifs. Mais l'attraction pour

les chiffres ronds est bien connue...

En 1999, le secrétaire d'État aux Communautés portugaises en exercice a fait connaître le chiffre arrondi de 2,5 millions de Portugais inscrits dans les consulats portugais dans le monde⁽⁴⁾. Pourtant, tous les ans, la Direction générale qui s'occupe des affaires des Portugais résidant à l'étranger⁽⁵⁾ – délivre à la presse une estimation calculée *“d'après des informations transmises par les ambassades et consulats, et ayant pour base les statistiques des pays d'accueil et les inscriptions consulaires”*. Au début de 2005, cet organisme faisait état de 4 862 093 Portugais émigrés⁽⁶⁾ (in *Lusojornal*, 13 janvier 2005) comportant des adultes et des enfants, donc des citoyens et des futurs citoyens.

Pourquoi la majorité des émigrés portugais s'abstient-elle de voter?

Une question demeure alors : quels critères adopter pour considérer qu'une personne résidant hors du territoire national demeure portugaise ? Par droit du sang, tous les descendants de Portugais nés à l'étranger sont Portugais. L'inscription au consulat ne crée pas la qualité de Portugais, celle-ci la précède éventuellement. Les descendants des descendants de Portugais venus du Portugal sont donc Portugais, même en cas de mariages mixtes successifs. Il est peu probable que ces générations de descendants s'inscrivent dans les consulats, du fait même que la double nationalité rend cette inscription rarement utile. Depuis des siècles, les Portugais s'expatrient : à quelle génération faut-il s'arrêter ? Calculer une telle population représente une tâche presque impossible !

Nous disons donc que le chiffre des Portugais à l'étranger est une convention. Il doit jouir d'un consensus, c'est-à-dire ne pas être contesté par des experts, et être accepté comme vrai par les autres. Reste cette question : pourquoi la grande majorité de Portugais à l'étranger ne vote-t-elle pas ? Au vu des chiffres de la participation aux élections portugaises, et même en tenant compte des critiques exposées en haut quant à la validité d'un tel indicateur, l'affirmation semble fondée : l'intérêt réel pour les enjeux politiques qui devraient concerner les citoyens portugais est extrêmement faible et marginal. Les Portugais à l'étranger, hormis quelques dizaines de milliers de personnes, ne se sentent pas concernés par les enjeux politiques au Portugal.

L'autre volet de cette question est de savoir si l'on peut en déceler des raisons. Nombre d'entre elles ne sont certainement pas spécifiques aux Portugais : en effet, la rupture par rapport au pays d'origine que constitue l'émigration a des conséquences multiples que l'on retrouve dans d'autres cas de populations expatriées (à quelques exceptions près, comme chez les exilés politiques, par exemple).

Les explications les plus souvent entendues sont essentiellement de deux ordres : l'argument historique et l'argument “manque d'information”.

4)- Déclaration au journal *Público*, reportée par l'agence Lusa le 8 décembre 1999.

5)- La DGACCP : Direction générale des Affaires consulaires et des communautés portugaises. Elle relève du ministère des Affaires étrangères.

6)- Il ne faut pas se laisser impressionner par la précision à l'unité près ! Il s'agit ici d'une addition de sources hétérogènes.

L'argument historique consiste à dire que la grande majorité des émigrants quittèrent le Portugal avant l'instauration de la démocratie. Les affaires publiques et politiques étaient alors l'apanage d'un nombre extrêmement limité de personnes, les élections y étaient rares et leur issue sans surprises ; la dépolitisation du peuple était immense, les citoyens étaient d'avance exclus d'une quelconque responsabilité politique.

Donc, la désaffection des Portugais à l'étranger vis-à-vis des enjeux de la vie politique au Portugal serait une conséquence directe de cette dépolitisation, ou, selon une autre formule, d'un manque d'éducation politique et d'éducation citoyenne. En outre, la plus grande partie de l'émigration portugaise en France

était originaire de milieux ruraux et de petits villages, où la vie politique était absente, et, par ailleurs, elle comportait des classes d'âge faiblement scolarisées (quatre, voire trois ans de fréquentation scolaire). Sachant que cette population était très majoritairement dépourvue d'habitudes de lecture, l'analphabétisme de retour (concerne une population alphabétisée qui, par manque de pratique, retombe dans l'analphabétisme) y était important, ainsi que l'analphabétisme tout court. Ce tableau de la situation peut fonder l'affirmation selon laquelle cette population "n'était pas préparée" à s'emparer des enjeux de citoyenneté. Mais ces caractéristiques ne sont pas suffisantes à expliquer ce phénomène, puisque ces constats peuvent être faits dans d'autres cas d'émigrations où, pourtant, la désaffection n'atteint pas les niveaux vérifiés dans le cas des Portugais à l'étranger.

Manque d'information ou manque de motivation pour s'informer ?

Tout en restant partiellement valable, la faiblesse de l'argument apparaît lorsque l'on rappelle que la majorité du corps électoral constitué par les Portugais du Portugal continental et des régions autonomes aurait été dans la même situation dans les années qui ont suivi l'instauration de la démocratie. Pourtant, ils ont vite été très nombreux à voter à toutes les élections. Et cet intérêt s'est manifesté dans les premières années de la période démocratique. Par la suite, les jeunes, inscrits comme électeurs dans les années quatre-vingt, étaient plus instruits et donc censés avoir déjà une initiation à la vie démocratique... Mais on observe rapidement une chute dans la participation électorale, phénomène contemporain également décelable dans plusieurs pays européens. Pour que l'argument historique reste valable, il faut ajouter que l'éloignement des émigrés de la scène politique portugaise ne leur permet pas de com-

L'invisibilité est une stratégie développée par les populations qui émigrent, et elle est liée à la contrainte de réussir le projet d'ascension sociale, consubstantiel à celui de partir à l'étranger.

prendre les enjeux et leur fait percevoir ceux-ci comme ayant bien peu d'incidences sur leur quotidien ou sur leur avenir.

L'autre explication, celle du "manque d'information", semble à première vue sensée. Est-elle suffisamment fondée ? La première question est : cette information existe-t-elle ? Oui, elle existe. Mais l'existence d'une information ne garantit pas qu'elle parvienne à ceux qu'elle peut intéresser ou que l'on veut intéresser. En outre, pour que l'information arrive au public ciblé, il faut la rapprocher de celui-ci, utiliser des supports qui ont une importante diffusion auprès de ce même public. Il faut ensuite que les gens soient suffisamment disponibles et motivés pour s'en saisir. Enfin, il faut encore que l'information soit comprise puisque, comme on le sait, la compréhension est un cas particulier de la communication. Or, dans le cas qui nous occupe, ces deux dernières conditions (motivation et compréhension) semblent manquer.

Nous sommes souvent témoins du fait que nombreux – voire très nombreux – sont les immigrants portugais connaissant les noms de tous les joueurs de l'équipe nationale de football de 1990 à 1994, sachant quel a été le résultat du dernier Braga-Sporting, le nom du joueur qui a mis le but et donné la victoire au Benfica contre le Porto en mars – ou avril – de l'année dernière. Or, il s'agit là d'informations très pointues, mais qui se répandent et circulent facilement dans la communauté.

Nous voulons dire, par là, que le manque d'information n'est pas uniquement dû à "*ceux qui ont le droit d'informer les émigrants*" (autori-

**Le 1^{er} mai 1974
à Lisbonne. Quelques
jours après le coup
d'État du 25 avril,
la "révolution des œillets".**

Émigrer pour fuir la dictature, pas pour s'engager politiquement

La France des années soixante, et jusqu'en 1974, avait été un lieu de refuge pour des opposants actifs au régime de Salazar et de Caetano (son successeur), mais aussi pour les jeunes qui, par volonté propre ou sur le conseil de la famille, cherchaient à échapper au service militaire dans les colonies où sévissaient depuis janvier 1961 les guerres d'indépendance. Ces jeunes, âgés en général de 15 à 18 ans, arrivaient en sachant que dès 16 ans le marché du travail français leur devenait accessible. Leur nombre est estimé à cent mille. S'il est exact, ce chiffre signifierait que, de 1961 à 1974, pratiquement une arrivée sur huit ou neuf aurait concerné ces jeunes. Mais, calculé sur une autre estimation, celle du nombre de jeunes ne se présentant pas à l'examen pour le service militaire, il est possiblement surévalué : d'une part, les réfractaires ne sont pas tous venus en France ; d'autre part, ce nombre inclut une partie des jeunes arrivés en bas âge dans les années soixante.

À ce chiffre, il faudrait encore ajouter une centaine de déserteurs (jeunes partis alors qu'ils étaient déjà sous les drapeaux). Ces déserteurs étaient presque tous des jeunes instruits et politisés. Avec les opposants au salazarisme arrivés précédemment, ils formaient, du moins dans la région parisienne, des noyaux actifs de militants cultivant des relations avec des forces politiques françaises. Beaucoup s'investirent dans le mouvement associatif et constitueront l'un des vecteurs de la naissance du puissant mouvement associatif portugais en France.

Un certain nombre s'est investi dans l'organisation de loisirs pour "le peuple", d'autres ont surtout développé des activités culturelles (théâtrales en particulier), elles aussi dirigées vers les compatriotes migrants économiques.

Ces militants étaient surveillés par des agents de la police politique portugaise, la Pide, qui s'infiltrait jusque dans les bidonvilles, bien que son nombre n'ait jamais été important (ils étaient d'ailleurs bien repérés). En fait, la quasi-totalité des migrants économiques n'était pas politisée, mais la crainte de la Pide était générale. La guerre coloniale était un sujet sérieux, et l'hostilité à cette guerre assez répandue, mais de façon réservée. Les syndicats étaient souvent considérés comme des organisations avec qui il ne fallait pas se compromettre, sous peine d'avoir des "*problemas au Portugal*" (conséquences pour la famille, problèmes au retour). Ces migrants n'ont souvent pas compris la chute du régime, et si certains ont exprimé leur joie, la crainte diffuse du "*Qu'est-ce que ça va donner ?*" ou "*Est-ce que les communistes vont prendre le pouvoir ?*" est demeurée dominante. Rapidement, la rumeur que les communistes allaient nationaliser les maisons des émigrants a créé la panique. La diminution des envois d'argent fut notoire dans la période allant du 25 avril 1974 à la "normalisation" au Portugal en septembre 1975.

Le coup d'État du 25 avril 1974 a été, par contre, fêté comme il se devait par la couche politisée et par tous les antifascistes en général. C'est essentiellement cette couche politisée qui envisagera le retour dans le "*pays enfin libéré*", et passera aux actes. Cela a même déstabilisé une partie du mouvement associatif de la région parisienne, puisque, d'un jour à l'autre, des responsables ont mis fin à leurs activités pour retourner au Portugal. Lorsque, avec la Constitution de 1976, les migrants obtiennent le droit de vote aux élections législatives, sous condition de s'inscrire dans les consulats, on a pu alors s'apercevoir que, dans cette communauté (et dans d'autres partout dans le monde), rares étaient les personnes intéressées par la jouissance de ces nouveaux droits démocratiques.

tés, partis, médias). L'information existe, encore faut-il être motivé pour la chercher, en avoir la disponibilité et se donner la peine de l'assimiler. En outre, ici, nous avons affaire à des phénomènes cumulatifs. L'entourage peut suppléer au peu d'efforts faits pour s'informer, mais quand l'entourage se trouve lui-même dans le même état de (mé)connaissance des enjeux politiques, la compensation ne se fait pas.

Un autre argument, partagé par d'autres situations d'émigration, concerne le fait que les immigrés ont globalement vécu une ascension sociale – du moins en termes de revenus et d'épargne – et qu'ils attribuent cela à leur propre effort. Dans cette optique, leur vie ne doit rien à l'intervention d'un quelconque contexte politique, n'a aucun rapport avec ce que les "politiciens" peuvent dire ou faire. La politique apparaît comme quelque chose de complètement extérieur à leur vécu. C'est le sens de l'expression souvent entendue : *"Je ne dois rien à personne !"*

Un tissu social communautaire distendu

Enfin, signalons aussi la dispersion de beaucoup de Portugais, ce qui ne favorise pas la circulation de l'information et les échanges qui servent à former des opinions. Il y a là un problème de discontinuité du tissu social communautaire qui réduit les possibilités d'échanges internes. Mais cela concerne bien d'autres communautés. Il convient de signaler que, dans le cas des Portugais, les plus grandes autorités du gouvernement portugais (président de la République, Premier ministre, secrétaire d'État aux Communautés portugaises) leur ont conseillé à plusieurs reprises l'inscription sur les listes électorales françaises, afin d'exercer leurs droits et de compter politiquement⁽⁷⁾. Rappelons également la campagne d'information de la RTPi (Radiotelevisão Portuguesa internacional, la chaîne portugaise satellitaire), captée en France par le câble dans certaines villes et par satellite.

À chaque campagne électorale, des associations locales, des associations-réseaux comme Cap Magellan, la CCPF (Coordination des collectivités de Portugais de France) et les fédérations d'associations portugaises, comme la FAPF (Fédérations des associations portugaises de France) se mobilisent pour inciter les électeurs portugais à s'inscrire sur les listes électorales des consulats. Pour les dernières élections (2005), une association *ad hoc* a été créée, *Convenção Cívica*, qui est venue s'ajouter à cet effort d'incitation des Portugais à s'inscrire sur les listes consulaires électorales. Mais, sauf quelques exceptions notables, en particulier en ce qui concerne l'inscription sur la liste des électeurs européens (UE) dans les mairies (pour les élections municipales et européennes), les maigres résultats ne compensent même pas les radiations pour différents motifs⁽⁸⁾.

Avec des réserves, nous pourrions dire que l'argument du manque d'éducation et d'expérience démocratiques, dont souffriraient les

7)- À propos de la participation des Portugais à l'étranger aux élections présidentielles portugaises, le Premier ministre António Guterres, déclarait en juin 1996 : *"Quant à moi, le plus important pour les communautés sera d'avoir la capacité politique de participer [aux élections] dans le pays où elles vivent"* (in *Lusitano*, 1^{er} juillet 1996). En 1996, en visite aux États-Unis, le même Premier ministre a déclaré à Cambridge (Massachusetts), que *"la meilleure manière d'être un bon citoyen portugais aux États-Unis est d'être un bon citoyen américain"* (in *Mundo Português*, 22 septembre 2000). En 1997, lors d'une autre visite aux États-Unis, il a encore appelé à la participation dans la vie politique américaine (in *Lusitano*, 12 avril 1997).

8)- Au Luxembourg, où les conditions sont les meilleures depuis toujours pour les inscriptions consulaires (petite communauté, proximité, aides publiques luxembourgeoises, mouvement associatif s'impliquant partiellement), le taux d'inscription a baissé régulièrement, et atteint en 2005 le niveau record concernant les Portugais vivant en Europe hors Portugal (et peut-être dans le monde) : 20 % des électeurs potentiels.

Portugais arrivés massivement en France dans les années soixante et dans la première moitié des années soixante-dix, reste valable. À condition d'ajouter que l'éloignement de la scène politique portugaise ne leur a pas permis d'accumuler des observations propres ou des échanges qui auraient suppléé à ce manque. Cette remarque, toutefois, suppose que la proximité de la scène politique française pendant plus de trente ans n'a eu que très peu d'effets de formation à la vie démocratique. De même, le niveau scolaire assez faible de la grande majorité de cette immigration peut, bien sûr, renforcer cet argument, dans la mesure où il devient plus difficile, dans ce cas-là, de comprendre les enjeux de la vie politique.

L'éloignement des émigrés
de la scène politique
leur fait percevoir les enjeux
comme ayant moins d'incidences
sur leur quotidien ou sur leur avenir.

En ce qui concerne les jeunes issus de l'immigration portugaise, qui, pour un pourcentage inconnu mais jugé faible, ne sont même pas inscrits à l'état civil des consulats par les parents, l'incitation à participer aux enjeux politiques et électoraux portugais souffre d'une double distanciation : celle qui leur est venue du fait de la cohabitation avec des parents eux-mêmes détachés des questions d'ordre politique, et celle de l'éloignement de la scène politique portugaise.

L'accès difficile à l'information, qui semble jouer pour ce qui concerne la désaffection vis-à-vis de la vie politique au Portugal, ne tient plus en ce qui concerne le pays où ils passent leur vie tous les jours. Dans ce cas, restent comme explication la disponibilité (qui est effectivement une denrée rare chez les hommes et femmes actifs portugais, mais réglable selon les priorités que l'on se donne) ainsi que la capacité et la volonté de savoir. Celles-ci sont déterminantes, et peuvent souvent manquer.

“On ne doit rien aux hommes politiques”

Le troisième facteur explicatif, lié à une mentalité forgée dans le contexte de l'émigration est un sentiment et une argumentation souvent repris par les Portugais eux-mêmes, et qui s'expriment de cette manière : *“Je ne dois rien à personne”*, ou encore *“Les politiques [des personnes] n'ont jamais donné à manger à mes enfants.”* En d'autres termes : *“ce qu'on est aujourd'hui, on le doit à nous-mêmes et à personne d'autre.”* La réussite du projet d'ascension sociale, même si elle ne se traduit pas par un réel changement de place et de classe sociale, est indéniable en termes de revenus, d'épargne, de confort. Or, dans l'esprit du Portugais immigré, tout cela, c'est lui qui l'a obtenu, avec ses mains, avec beaucoup de travail, et à aucun moment, il ne s'est aperçu que les “politiques” avaient pu y être pour quelque chose. Plus encore : ils n'y sont pour rien. Et si les émigrés leur reconnaissent

éventuellement une quelconque influence, celle-ci sera plutôt négative : il y a toujours une histoire à raconter sur des torts (*prejuizos*) que les politiques leur auraient apportés. Pourquoi maintenant s'occuper de leurs querelles dans la "recherche de *tachos* (postes de pouvoir bien payés)". C'est bien la pensée populiste qui se manifeste ici. Une pensée qui met dans le même sac "*tous ceux qui s'occupent de politique*".

Mais, finalement, cette attitude n'est-elle pas celle-là même qui se développe de plus en plus dans la société française ? En définitive, n'y a-t-il pas le même sentiment chez les citoyens européens ? Ceux-ci, alors que, en général, on ne leur demandait rien, se sont vus appelés à se prononcer sur des questions qui les dépassaient et qui ont été toujours décidées sans eux. Ne se sont-ils pas posé simplement la question "*Pour quoi faire ? À quoi ça sert de participer ?*". ◀



- Thierry Oblet**, "La portée symbolique du droit de vote des étrangers aux élections locales"
- ▶ Dossier *Vers une politique migratoire européenne*, n° 1216, novembre-décembre 1998
 - ▶ Dossier *Migrants et solidarités Nord-Sud*, n°1214, juillet-août 1998
 - ▶ Dossier *Portugais de France*, n° 1210, novembre-décembre 1997